

Communiqué de presse

– Hors séance boursière – Information réglementée*

Bruxelles, le 29 avril 2013

Pas de remboursement anticipé des emprunts perpétuels KBC Bank SA

Les emprunts perpétuels émis en 2008 par KBC Bank SA à l'attention des investisseurs particuliers ne seront pas remboursés par anticipation à la première date de *call* (droit de remboursement anticipé par KBC Bank SA) prévue en 2013. Il s'agit des titres hybrides *KBC Bank 8% Perp NC5 Tier 1* (émissions de 1,25 milliard EUR et 0,7 milliard EUR) pour lesquels le prospectus prévoyait la possibilité d'un remboursement anticipé respectivement le 14 mai 2013 et le 2 juin 2013. Ces titres sont cotés aujourd'hui (prix d'offre à 13h) à respectivement 102,125% et 101,60% de leur valeur nominale.

Dans le cadre du recentrage stratégique convenu en 2009 entre KBC et la Commission européenne, il est prévu que KBC ne ferait pas usage de cette option *call* jusqu'à fin 2013.

Toute décision d'un remboursement éventuel fait par ailleurs l'objet d'une évaluation interne, qui part du principe que KBC doit conserver en priorité son ample matelas de capital.

Dans les prochaines années, même si KBC n'est plus tenue par son engagement envers l'Union européenne, le maintien de réserves de capital substantielles restera prioritaire dans la prise en compte d'un remboursement éventuel.

En dépit de la volatilité des marchés financiers, les investisseurs ont toujours été rémunérés conformément aux conditions spécifiées dans le prospectus et ont bénéficié, pour les deux émissions, d'un coupon de 8% en 2009, 2010, 2011 et 2012. La décision de ne pas exercer le *call* n'a aucune incidence sur le paiement du coupon. Cette année, les détenteurs de ces emprunts perpétuels recevront également ce coupon de 8%. KBC ne voit pour l'instant aucune raison de remettre en question cette rémunération dans les années à venir ; elle évaluera chaque année l'opportunité de procéder au remboursement anticipé.

Si certains détenteurs souhaitent néanmoins se défaire de leurs titres, ils peuvent contacter leur agence bancaire KBC. KBC examinera sur le marché secondaire si une contrepartie est disposée à racheter ces titres et à quelles conditions.

KBC Groupe SA

Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht:

directeur

Communication Corporate et
Service Presse / Porte-parole

Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01

E-mail:pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation
sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés
sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à
pressofficekbc@kbc.be



Suivez nous

www.twitter.com/kbc_group